

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 057-215700626-20240118-701-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Moselle



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Étaient présents : Alain GUERQUIN, Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG

Étaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé)

Membres du Conseil municipal : 11
En exercice : 09
Ayant pris part au vote : 09

Objet de la Délibération : N° 701 Convention relative à la gestion et à l'entretien des routes départementales sur le territoire de la commune.

Après exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des routes départementales sur le territoire de la commune de Berg-Sur-Moselle.

Date de convocation : 09/01/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 09/01/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 18 janvier 2024

Le Maire

Denis NOUSSE